

71ème session de l'Assemblée générale

21-24 octobre 2002, Yaoundé, Cameroun

Discours de [M. Espigares Mira](#),
Président de l'O.I.P.C.-INTERPOL

Votre Excellence Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités,
Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et une immense satisfaction d'exprimer au nom des délégations des pays membres d'INTERPOL ici représentés, du Comité exécutif et du Secrétaire Général nos sincères remerciements aux autorités de la République du Cameroun, qui ont accueilli en cette ville de Yaoundé la 71ème session de l'Assemblée générale, faisant ainsi la preuve de l'engagement de la République du Cameroun envers l'O.I.P.C.-INTERPOL et réaffirmant leur volonté de voir renforcée la lutte contre la criminalité internationale.

Depuis son adhésion à l'Organisation en 1961, le Cameroun s'est distingué par la part active qu'il a prise aux activités d'INTERPOL. A titre d'exemple, il suffit de mentionner l'accueil extraordinaire qui a été réservé à la 8ème Conférence régionale africaine, en 1982, ou la participation active de ce pays aux travaux du Comité des Chefs de police d'Afrique centrale, dont il a assuré la présidence entre 1999 et 2001 et dont il a organisé les réunions en 1999 et 2000.

Je ne peux donc que réitérer nos plus sincères remerciements aux membres du Comité d'organisation pour les formidables efforts déployés afin que cette session de l'Assemblée générale puisse se dérouler dans ces magnifiques installations, dotées de tout le nécessaire pour que les débats aient lieu dans les meilleures conditions.

MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES,

Alors que s'achève la deuxième année de mon mandat en tant que Président d'INTERPOL, il me semble opportun, comme je l'ai fait la première fois où je me suis présenté devant vous, l'année dernière, de rappeler les objectifs de l'Organisation qui, de l'avis du Comité exécutif, nécessitent que nous leur accordions toute notre attention si nous voulons que celle-ci continue à jouer tout au long du XXIème siècle un rôle de premier plan dans le domaine de la coopération policière internationale.

Les nombreux projets et propositions qui ont été soumis au Comité exécutif pour examen au cours de l'exercice qui s'achève comme mes contacts permanents avec le Secrétaire Général me permettent d'affirmer que l'Organisation vit actuellement une étape décisive de son histoire.

Pour atteindre certains des buts fixés par le Plan de développement stratégique et mettre en œuvre les actions nécessaires pour en réaliser d'autres, et pour tenir compte du nouveau concept de sécurité mondiale tel que nous l'entendons depuis les attentats terroristes commis le 11 septembre 2001 aux



Président Espigares Mira

Etats-Unis, notre Organisation doit s'adapter et renforcer certains domaines de son activité considérés comme essentiels à une prestation de services de qualité à ses Etats membres. A cet égard, il convient de se féliciter des mesures d'ores et déjà prises par le Secrétaire Général, qui procède actuellement à une importante réorganisation du Secrétariat général, avec un accent particulier sur les activités qui permettront d'améliorer la prestation de services de l'Organisation aux pays membres, en leur communiquant plus rapidement des informations de police plus précises et plus conformes à leurs demandes.

Mais vous conviendrez avec moi que le moment historique que vit INTERPOL, instrument unique de collaboration policière internationale, exige que notre Organisation prenne de toute urgence d'autres mesures qui lui permettent de continuer à être à l'avant-garde de la coopération policière internationale. Le Comité exécutif est convaincu que pour faire face à la nouvelle situation que traverse l'Organisation, il est nécessaire de procéder à certains **réajustements** propres à lui permettre de se moderniser dans le domaine des **télécommunications**, de définir clairement ses **priorités stratégiques** à court et à moyen terme, de se doter du **cadre juridique** nécessaire à la participation pleine et entière des Etats membres aux activités menées en matière d'échange et de traitement d'informations et, avant tout, de trouver les **moyens financiers** nécessaires pour mener à bien toutes ces activités et s'acquitter ainsi de sa mission, qui est d'être la principale organisation, dans le monde, à apporter son assistance à toutes les autres organisations, à toutes les autorités et à tous les services chargés de prévenir et de mettre au jour les activités illicites internationales.

Pour relever les défis que je viens de mentionner, INTERPOL dispose entre autres moyens d'une arme redoutable : son indiscutable **caractère universel** qui, au cours de cette session de l'Assemblée générale, va se voir renforcé par l'adhésion de deux nouveaux membres, si vous acceptez les demandes présentées dans ce sens par **l'Afghanistan et le Timor oriental**. Ces deux nouvelles adhésions ont une double signification : d'une part, la présence parmi nous de ces deux pays apportera un renfort notable dans la lutte engagée par la communauté policière contre la criminalité internationale et, d'autre part, la possibilité qui leur sera donnée de participer aux activités de l'Organisation démontre une fois de plus la valeur que la communauté internationale accorde à INTERPOL comme outil indispensable à la coopération policière.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Lors de ses dernières réunions, le Comité exécutif a attentivement examiné les propositions du Secrétaire Général concernant les objectifs stratégiques qui devraient être ceux de l'Organisation et les demandes budgétaires qu'il conviendrait de valider.

Pour ce qui est des objectifs, compte tenu des dispositions de l'article 2 du Statut de l'Organisation et des demandes des pays membres, nous devons, en qualité d'intermédiaire et de fournisseur d'informations, favoriser l'échange d'informations, faciliter la coordination au niveau international et surtout, nous employer à donner une valeur ajoutée aux informations.

Ces domaines d'activité essentiels doivent être complétés par une série de projets à mettre en œuvre au cours de la période 2002-2005, que je ne ferai que décrire brièvement :

Système de communication mondial, alliant la haute technologie à la sécurité

Comme vous le savez, le projet Atlas a dû être annulé à l'initiative du Secrétariat général, la société chargée de la gestion du projet étant dans l'impossibilité de garantir que les budgets prévus dans le contrat initial soient respectés.

Par ailleurs, la situation concernant le système X.400, onéreux et obsolète, exigeait qu'une décision soit prise de toute urgence.

Pour pallier cette situation, le Secrétaire Général a décidé de doter l'Organisation d'un réseau de télécommunications flexible et d'ampleur mondiale, utilisant les protocoles internet tout en

garantissant la sécurité, facteur de première importance pour une organisation qui traite des données très sensibles.

Renforcement du Centre de commandement et de coordination du Secrétariat général

INTERPOL doit consolider l'initiative prise en réaction immédiate aux attentats du 11 septembre de créer un Centre de commandement capable de répondre 24 heures sur 24 - soit pendant les horaires de travail de tous les continents -, dans les QUATRE langues officielles de l'Organisation ; un centre doté d'un personnel qualifié travaillant en équipe et disposant du matériel nécessaire pour répondre aux demandes des pays membres et pour les aider à prévenir la grande criminalité internationale, à enquêter sur ceux qui s'y livrent, et à la combattre.

Amélioration des services de police régionaux et nationaux offerts aux pays membres

La diversité et la spécificité des problèmes que connaissent les régions et les pays ont conduit INTERPOL à envisager d'apporter un appui personnalisé aux unes et aux autres, qui témoigne du rôle important que joue l'Organisation pour les services de police des pays membres.

Au cours des trois années qui viennent, INTERPOL devra centrer son effort sur le renforcement de l'appui aux **Bureaux sous-régionaux** et aux **B.C.N.** Il devra en outre faire le nécessaire pour fournir des fonds aux structures régionales, afin d'assurer la qualité et l'homogénéité de la prestation de services, quelles que soient les crises économiques et sociales qu'aient à subir les pays dans lesquels elles sont implantées.

BASES DE DONNEES INTERPOL

Pour poursuivre sur la question de l'orientation à donner aux objectifs stratégiques de l'Organisation, il faudrait que les informations enregistrées dans les bases de données d'INTERPOL (véhicules volés, objets d'art, cartes de paiement, etc.) soient présentées de façon harmonisée et normalisée, et que le cadre juridique régissant leur recueil, leur stockage et leur diffusion soit adapté aux besoins actuels.

En outre, les programmes et projets de l'Organisation devront tenir compte des priorités définies par la communauté internationale (terrorisme, trafic d'êtres humains, etc.) afin que soient apportées aux services de police des connaissances spécialisées et actualisées qui leur soient utiles dans leurs enquêtes.

EN CE QUI CONCERNE LES FINANCES DE L'ORGANISATION

Dans le discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture de la 70ème session de l'Assemblée générale, j'ai fait état de la nécessité de modifier divers aspects relatifs aux finances de l'Organisation.

C'est ainsi qu'une modification du système des contributions a été proposée, et approuvée, dans le but de le rendre plus équitable et de l'adapter à la capacité contributive des pays.

Il avait été alors indiqué que ce changement ne constituait pas à lui seul la solution définitive pour répondre aux besoins financiers de l'Organisation, pas plus qu'il ne permettait d'éviter le recours aux fonds de réserve pour équilibrer le budget, ni de faire naître l'espoir que les contributions budgétaires seraient dorénavant plus stables.

Mais les attentats du 11 septembre 2001 ont mis en lumière de nombreuses lacunes dans les systèmes de prévention au niveau mondial, et bien évidemment, dans les organes de coopération policière internationale.

Depuis 1994 (63ème session de l'Assemblée générale, à Rome (Italie)), est acceptée l'idée que le fonctionnement de l'Organisation repose sur une politique d'augmentation fixe de 2 % des dépenses. La

réalité, comme nous aurons l'occasion de le voir au cours de cette Assemblée générale, est bien différente.

Par ailleurs, depuis 1996, on enregistre une augmentation moyenne des dépenses de l'Organisation d'environ 7 %, ce qui a obligé à utiliser les réserves de celle-ci au cours des deux derniers exercices, afin d'équilibrer le budget.

Une augmentation de 2 % pour l'année 2003 entraînerait une réduction des services actuellement fournis, comme cela vous sera expliqué au cours de cette Assemblée générale, et bien évidemment, ne permettrait d'entreprendre aucun des projets de développement mentionnés plus haut.

Pour maintenir le niveau actuel de services, une augmentation des contributions de 11,3 % serait nécessaire, sans toutefois permettre d'entreprendre les projets de développement.

La réalisation des objectifs de développement stratégique, avec les priorités indiquées, passe par une augmentation des contributions de 23,4 %, qui est présentée à cette Assemblée au titre du projet de budget pour 2003, avec les précisions qui seront apportées par le Secrétaire Général. Conformément au système des contributions en vigueur, cette augmentation sera principalement supportée par trois groupes de pays, et **113 pays ne verront pas leur contribution augmenter**.

Le Comité exécutif, avec l'assistance du Sous-comité des Finances et du Sous-comité de développement stratégique, a étudié en détail le budget et les priorités stratégiques proposés pour l'Organisation et présentés par le Secrétaire Général et, convaincu du bien-fondé de la proposition, l'a approuvée à l'unanimité, l'ayant jugée raisonnable, viable, opportune et d'une importance vitale pour que l'Organisation puisse continuer à apporter le soutien dont a besoin la communauté policière internationale pour faire face aux menaces en matière de criminalité.

Je ne doute pas que, quand arrivera le moment de débattre de la question des finances de l'Organisation, les délégués comprendront qu'INTERPOL doit préparer son avenir, en consolidant sa position comme sujet de droit international et en modernisant sa capacité de réponse en tant qu'instrument de coopération policière internationale de dimension mondiale.

Le terrorisme sous toutes ses formes, l'évolution de la criminalité, ses effets délétères, qui procèdent d'actes qui se préparent dans un endroit, sont perpétrés dans un autre, et ont des conséquences dans un troisième pays, demandent une riposte proportionnelle à la menace et, pour pouvoir y répondre, INTERPOL doit se doter des moyens nécessaires pour les mettre à la disposition des services de police des pays membres, en équilibrant les possibilités des divers services, indépendamment du pays auxquels ils appartiennent.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Dans mon exposé, j'ai tenté de présenter schématiquement quels doivent être les objectifs et les priorités stratégiques de notre Organisation pour les prochaines années. J'ai aussi fait état de la nécessité urgente pour l'Organisation de procéder à certains réajustements d'ordre stratégique, juridique et financier afin qu'elle reste à l'avant-garde de la coopération policière internationale.

Je suis déjà arrivé au milieu de mon mandat de Président de l'Organisation et du Comité exécutif, et je puis vous assurer qu'au cours des deux années écoulées, les relations entre le Comité exécutif et le Secrétariat général, entre le Président et le Secrétaire Général, ont été harmonieuses, et que le dialogue et le débat ont été constructifs lorsqu'il s'agissait de traiter les affaires de l'Organisation.

A la fin de cette Assemblée générale, plusieurs membres du Comité exécutif termineront leur mandat ; je ne puis manquer de rendre hommage à mes collègues, Messieurs Abbott, Chihuri, Molina Ferraro, Madame Ojomo et Monsieur Tasiopoulos, qui, guidés par l'unique dessein de servir les intérêts de l'Organisation, ont apporté la preuve de leur connaissance des problèmes de la police et du rôle de la coopération

internationale ; je soulignerai en outre la nature équilibrée et la mesure de leurs interventions. J'ai beaucoup appris d'eux et ils ont été pour moi de magnifiques exemples, ce pourquoi je leur exprime toute ma gratitude.

Le personnel du Secrétariat général, des Bureaux centraux nationaux et des Bureaux sous-régionaux est le moteur de l'Organisation et constitue le trait d'union avec ses usagers, les services de police des différents pays. Ma reconnaissance et celle du Comité exécutif vont aussi à eux, pour le travail extraordinaire qu'ils accomplissent jour après jour.

Nos remerciements vont également aux nombreux observateurs qui s'associent à nos travaux. Je tiens à leur faire part de toute la satisfaction que me procure leur intérêt pour les affaires d'INTERPOL.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Au nom d'INTERPOL, avant de terminer, je voudrai exprimer à nouveau notre profonde gratitude à Votre Excellence, pour nous avoir honoré de votre présence, ainsi qu'à votre pays, qui a accueilli et organisé cette session de l'Assemblée générale ; vous pouvez être fier du travail accompli par le Comité d'organisation, qui a su mettre en place toutes les infrastructures nécessaires pour que cette session se déroule dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.